

COMMUNE de VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

DU LUNDI 7 OCTOBRE 2024 A 20 H 00

-----

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 7 octobre, à 20 h 00, le conseil municipal de la commune de Val de Louyre et Caudeau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de convivialité de Saint-Laurent des Bâtons sous la présidence du Maire, Philippe DUCENE.

Date de la convocation du conseil municipal : le 30 septembre 2024

**Présents :** DUCENE Philippe, LE ROUX Gilles, BENCHAREL Marie-Christine, PERROT Laurence, LE ROUX Joëlle, TAULOU Patrice, AGRAFEUIL Liliane, LEYMA Cyril, BALAINE Michèle, LANGLAIS Alain, ESCARMANT Cécile, DULAC Bernard, TEIXEIRA CASTRO Vitor, CHAUMETON Carole, PRIAT Vanessa, CAILLAUD Catherine, TABANOUX Nathalie, ORHON Damien, BIJOU Clément, COLET Bastien

**Excusés :** ESCUDIE Franck pouvoir à DUCENE Philippe  
FRANCERIES Julie, LALOT Benjamin,

**Quorum :** Avec 20 présents sur 23 membres le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 20 h 00.

Madame Michèle BALAINE a été élue secrétaire.

**ORDRE DU JOUR :**

**- Fonctionnement**

- Approbation du P.V du conseil municipal du 26 juin 2024
- Personnel
  - \* Avancements de grade
  - \* création de poste

**- Economie / Finances**

- Vente de terrains
- Vente/acquisition de biens
- Subventions aux associations
- Compte rendu de décisions du maire
- Travaux en cours
- Décisions modificatives
- Baux
- Convention agence postale de Cendrieux
- Admission en non-valeur

**- Ecole-Cantine**

- Informations rentrée
- Aide aux devoirs

- **Voirie**
  - Demandes d'aliénation de chemins ruraux
  - Régularisation acte administratif
- **Intercommunalité**
  - Compte rendu d'activité du SDE 24

## **I INFORMATIONS DIVERSES**

Le Maire commence la séance par des informations illustrées de photos sur l'écran.

### **La FEDD**

Les travaux de construction du nouveau bâtiment, se sont achevés, comme prévu, le 27 septembre avec le démarrage de la production dès le 1<sup>er</sup> octobre. Le Maire rappelle que cette entreprise est une opportunité pour la commune et au-delà, source d'emplois et de développement économique du territoire.

Il précise aussi que si la FEDD est restée à Sainte-Alvère, c'est grâce à l'aide financière de la Région Nouvelle -Aquitaine et de l'agglomération du Grand Périgueux, et aussi par l'action de la commune pour la rapide mise à disposition du foncier et les nombreuses médiations et facilitations pour la bonne marche du chantier.

### **Inauguration de la plaine des sports Manon HOSTENS – 5 octobre 2024**

Manon HOSTENS, Périgourdine multi-championne du monde en kayak qui a aussi participé à trois reprises aux jeux olympiques, avait accepté de donner son nom à la plaine des sports de Sainte-Alvère.

Elle a d'ailleurs fait l'éloge de ce terrain avec ses nombreux équipements, en faveur du sport, destinés aux jeunes et aux familles. Des personnalités présentes ont également félicité la commune pour son choix de miser sur la jeunesse.

Cette opération qui s'est déroulée sous le soleil de l'après-midi du 5 octobre a été une réussite. De nombreux clubs et associations sportives, mais aussi des partenaires privés avaient répondu à l'appel de la commune pour présenter, par de l'initiation ou de la démonstration, leurs activités ludiques et sportives.

Les familles ont largement répondu à cette invitation et les enfants ont pu goûter à de nouveaux sports comme l'escalade et la boxe par exemple.

### **Galerie d'art à Sainte-Alvère**

La galerie d'art a changé de nom. Après Monsieur BONNEL puis l'association 4A, c'est maintenant Luc REICHERT, artiste peintre, qui occupe cet espace qu'il a souhaité inaugurer ce 5 octobre à 19h00.

Un nouveau lieu à explorer.

### **Tourisme**

Le Maire fait part de la bonne fréquentation touristique de la commune cette année. L'Office du Tourisme Intercommunal a relevé qu'au sein du Grand Périgueux, Val de Louyre et Caudeau est la troisième en nuitées au cours de la saison estivale (par habitant).

La fréquentation du bureau à l'office du tourisme de Sainte-Alvère est également en augmentation.

## **PDIPR**

Une nouvelle boucle PDIPR gérée par le Département est actuellement à l'étude pour connecter entre eux les chemins de Saint-Laurent des Bâtons et ceux de Saint-Félix de Villadeix ; une « aubaine » pour notre relais d'hébergement de Saint-Laurent.

## **Contexte budgétaire 2025**

Le Maire présente le contexte budgétaire 2025 à partir des premiers éléments qui émanent des discussions au niveau national avec :

- des menaces de fermeture des agences postales
- une DGF non indexée
- un fonds vert amputé
- une contribution à prévoir des collectivités à l'effort fiscal national
- des droits de mutation en baisse
- la situation du contexte budgétaire du Département qui « gèle » l'attribution de subventions aux communes.

Conséquences : il y aura certainement des arbitrages à faire au niveau des investissements à venir dans la commune.

Dans ce contexte morose, il présente les subventions notifiées à la commune en cette année 2024 avec à noter, une importante aide de la Région Nouvelle Aquitaine : 220 000 € pour la valorisation du site et des vestiges du château de Sainte-Alvère.

## **II FONCTIONNEMENT**

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2024**

Les conseillers municipaux ont tous été destinataires du procès-verbal de la séance du 26 juin 2024. Le Maire soumet ce procès-verbal au conseil municipal qui l'approuve à l'unanimité.

### **Personnel**

#### **Avancement de grade – création de poste**

Le Maire informe le conseil municipal qu'un agent des services techniques a bénéficié d'un avancement de grade au titre de la promotion interne : d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à agent de maîtrise.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cet avancement ; il décide de créer un poste d'agent de maîtrise et de fermer le poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

#### **Avancement de grade – création de poste service école – cantine - garderie**

Le Maire informe le conseil municipal qu'un agent de l'école peut bénéficier d'un avancement de grade au 1<sup>er</sup> janvier 2025, d'adjoint technique à adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cet avancement et décide de créer un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à 31h45 / semaine et de fermer le poste d'adjoint technique pour le même nombre d'heures, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

#### **Création de poste**

Le Maire informe le conseil municipal qu'un agent va faire valoir ses droits à la retraite dans le cours de l'année 2025 et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement.

A l'unanimité, le conseil municipal valide la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et la fermeture d'un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe au départ à la retraite de l'agent concerné.

### **III ECONOMIE FINANCES**

#### **Travaux en cours**

Monsieur Alain LANGLAIS présente les travaux en cours avec photos à l'écran :

\* Travaux de préservation et de mise en valeur des vestiges de l'ancien château Barbillon (ex maison SMIRNOFF) à Cendrieux : Les travaux de butonnage pour sauver le rempart sont terminés. La prochaine étape est la démolition du mur qui s'effondre contre le rempart.

\*LED au stade de Cendrieux

Les travaux sont terminés, reste à régler la direction des éclairages.

\*Garde-corps à l'école de Cendrieux

Des garde-corps ont été posés à l'école pour assurer la sécurité des enfants. Il s'agit de grilles fabriquées et posées par un artisan local

\* Main courante rue de Lostanges à Sainte-Alvère

De même, une main courante a été posée le long du passage entre la rue de Lostanges et la place des quatre saisons (passage sous les logements HLM)

\* Grille de sécurité à la Poste de Sainte-Alvère

A la demande de la Poste de Sainte-Alvère et pour des raisons de sécurité, des grilles ont été posées devant chaque ouverture côté rue Jules Ferry.

\* Jardin médiéval : après démolition de l'immeuble sis rue du Marquis près de la poterne place du Château, un jardin type médiéval est en cours de réalisation.

\* Panneaux de signalisation à Saint-Laurent des Bâtons

Suite à plusieurs demandes et après plusieurs réunions avec les habitants du bourg, une nouvelle signalétique s'installe dans le bourg de Saint-Laurent pour diminuer la vitesse de circulation des véhicules et assurer la sécurité des usagers et des riverains.

\* Bâche à incendie : une réserve d'eau sous forme de citerne enterrée a été installée à Saint-Maurice dans le cadre de la lutte contre les incendies (abords du château classé).

\* Travaux église de Saint-Laurent des Bâtons :les travaux de réfection de la toiture de l'église de Saint-Laurent des Bâtons ont repris et devraient se terminer courant novembre. La totalité de la toiture et du clocher aura ainsi été refaite en ardoises.

\* Relais d'hébergement à Saint-Laurent des Bâtons :

Les travaux ont été retardés en raison du désistement d'une entreprise.

Lot 6 et 7 : revêtement de sols souples et peinture, ce qui entraîne un retard pour les autres lots. L'entreprise qui prend le relais a été retenue et doit commencer dans les prochains jours.

#### **FEDD – Vente de terrain**

Le Maire rappelle le projet d'extension de la FEDD et les ventes de terrains qui ont déjà été validées.

La FEDD a également demandé à acquérir le terrain servant de parking. Cependant, ce terrain est traversé par un chemin qu'il convient de conserver. Une division de parcelles a donc été réalisée, et le Maire propose de céder à la FEDD les parcelles section AH n°441 et n°443 issues de la parcelle AH n° 364.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte de céder à la FEDD les parcelles AH n° 441 et n° 443 au prix de 5 € le m<sup>2</sup>.

### **Vente de terrain – Le Bourg Sainte-Alvère**

Le Maire fait part au conseil municipal de la demande d'acquisition d'un terrain par Grégoire PERNOT DU BREUIL, aux abords de sa propriété, près de l'église de Sainte-Alvère. Il s'agit de la parcelle AV n°483 et de la parcelle AV n°602 issues de la parcelle AV n°480.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte de vendre ces parcelles à Monsieur Grégoire PERNOT DU BREUIL au prix de 15 € le m<sup>2</sup> et décide que les frais de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

### **Vente de biens**

Le Maire rappelle que le mobilier de la cantine de Sainte-Alvère a été changé à l'occasion de son réaménagement. Il a reçu une demande pour l'achat de tables d'occasion.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte de céder des anciennes tables de la cantine au prix de 40 € l'unité.

### **Cession d'un pot de fleurs**

Le Maire indique qu'il a reçu une demande d'acquisition d'un pot de fleurs en terre cuite, stocké à l'atelier et qui n'a plus d'utilité.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte de céder ce pot de fleurs au prix de 20 €.

### **Acquisition mobilier église**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a trouvé à la vente, un ancien meuble de sacristie, en bois, qui pourrait meubler la sacristie de gauche de l'église de Sainte-Alvère. En effet, cette pièce restaurée dans le cadre de la réhabilitation totale de l'église est vide de tout meuble. Les conseillers municipaux visualisent ce meuble sur écran et à l'unanimité acceptent d'acquérir ce mobilier en bois pour la somme de 950 € (neuf cent cinquante euros).

### **Subventions associations**

Ne participent pas au vote Michèle BALAINE, membre d'une association concernée par la demande, Philippe DUCENE (et son mandataire) qui a dû s'absenter le temps de cette délibération.

A la demande du Maire, Marie-Christine BENCHAREL présente au conseil municipal les demandes de subventions qui n'ont pu être examinées au cours de la séance du mois de juin.

Compte tenu des dossiers complétés depuis cette date, les membres du conseil municipal à l'unanimité :

- ATTRIBUENT les nouvelles subventions suivantes :

- \* Les P'tits Mélanos : 1 000 €,
- \* SOS Chats libres : 250 €,
- \* La Fête de la Fraise : 200 €,
- \* Musique en Périgord Blanc : 500 €.

### **Admissions en non-valeur et créances éteintes**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal leur précédente délibération en date du 14 septembre 2022 décidant l'application de la M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, la Trésorière du Service de Gestion Comptable de Périgueux a proposé l'admission en non-valeur et en créances éteintes d'un certain nombre de créances détenues par le budget principal de la Commune de Val de Louyre et Caudeau ainsi que par le budget annexe Gestion-Ecole-Cantine-Garderie :

Sont proposées en admission en non-valeur :

Pour le budget principal de la commune, la somme de 408,18 €,

Pour le budget annexe Gestion-Ecole-Cantine-Garderie, la somme de 251,41 €.

Sont proposées en créances éteintes :

Pour le budget principal de la commune, la somme de 400,00 €.

Toutes les actions de recouvrement ayant été infructueuses.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte les admissions en non-valeur et les créances éteintes proposées.

### **Décision modificative : subventions d'équipement**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que pour financer les opérations d'investissement de deux budgets annexes, il y a lieu que le budget principal de la commune de Val de Louyre et Caudeau, leur verse une subvention d'équipement tel que prévu au budget.

Cela concerne les budgets annexes :

- Eglise pour un montant de 19 236,98 €,

- Gestion Ecole Cantine Garderie pour un montant de 18 132,51 € ;

Mais il est nécessaire de préciser que, conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juin 2020, ces subventions soient amorties sur le budget principal pendant 15 ans à compter de l'exercice 2025.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de verser les subventions d'équipement décrites ci-dessus aux budgets annexes concernés et dit que ces subventions seront amorties sur le budget principal pendant 15 ans à compter de l'exercice 2025.

### **Avenant au bail du cabinet bucco-dentaire**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a eu une demande de location de manière transitoire pour le 3<sup>ème</sup> local du cabinet bucco-dentaire.

Les dentistes qui occupent ce local pour du stockage acceptent de le libérer au 30 septembre 2024 afin de permettre un aménagement adapté à la demande d'un nouveau professionnel. Il y a lieu de rédiger un avenant au bail permettant de cesser la location de ce local à la SCM Mérimée au 30 septembre 2024.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'avenant n° 2 au bail de location du cabinet bucco-dentaire au 30 septembre 2024.

### **Bail 3<sup>ème</sup> local cabinet dentaire**

Le Maire informe le conseil municipal qu'une pédicure-podologue a sollicité la commune pour louer un local à titre transitoire, pour une période d'un an.

Elle accepte le 3<sup>ème</sup> local du cabinet dentaire qui peut être aménagé selon ses besoins professionnels.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de louer à une pédicure-podologue, le 3<sup>ème</sup> local du cabinet dentaire à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024 pour une période d'un an, fixe le prix du loyer à 300 € par mois, hors charges et approuve les termes du bail.

### **Renouvellement de la convention Agence Postale de Cendrieux**

Monsieur Gilles LE ROUX informe le conseil municipal que la convention relative à l'organisation de l'agence postale communale de Cendrieux entre la Poste et la commune arrive à échéance.

La Poste propose le renouvellement de cette convention pour 9 ans. Il en rappelle le fonctionnement. La commune met à disposition de la Poste un local adapté et du personnel pour tenir l'agence. En contrepartie la Poste fournit le matériel et accorde une indemnité forfaitaire qui s'élève à 16 020 € par an, au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de renouveler la convention pour l'agence postale de Cendrieux, avec la Poste, selon les termes proposés dans le projet soumis.

### **Reprise du restaurant de Cendrieux**

Monsieur LE ROUX, Maire délégué de Cendrieux, indique que les services de l'agglomération du Grand Périgueux ont analysé les candidatures à la reprise du restaurant, mais aucune n'a été retenue.

L'agglomération, propriétaire des locaux, a décidé de baisser le loyer et de continuer les recherches.

### **Stérilisation des chats**

L'opération de stérilisation des chats à Sainte-Alvère a prouvé son efficacité. Une demande est faite pour le village de Saint-Laurent des Bâtons.

Le conseil municipal accepte une nouvelle opération à négocier avec la SPA ou l'association SOS chats libres.

## **IV VOIRIE**

### **Demande de déclassement d'une portion de chemin rural « Les Chauffours »**

Monsieur Patrice TAULOU fait part aux membres du conseil municipal de la demande de M et Mme Henry BRUYNS qui souhaitent acquérir une petite portion de chemin rural au lieu-dit « Les Chauffours » aux abords de leur maison d'habitation sise section AO n°361.

Le conseil municipal visualise la portion sollicitée située chemin des Chauffours, entre la maison d'habitation (AO 361) et le chemin entre cette parcelle 361 et la parcelle AO 15.

Il rappelle la procédure légale d'aliénation : enquête publique préalable et frais à la charge du demandeur.

Le conseil municipal à l'unanimité valide le principe d'aliénation de cette portion de chemin rural, fixe le prix du terrain cédé à 5,10 € le m2 et tous les frais à la charge du demandeur.

## **Demande de déclassement d'une portion de chemin rural « Péchaunou »**

Monsieur Patrice TAULOU fait part aux membres du conseil municipal de la demande de Monsieur Jean GIBERT qui souhaite acquérir la portion de chemin rural qui s'achève en limite de sa propriété au lieu-dit « Péchaunou », chemin de l'Aulne.

Le conseil municipal visualise la portion sollicitée sise entre la parcelle AW n°178 et la parcelle de son voisin AW n°179 dont l'entrée restera accessible.

Il est précisé que cette portion de chemin rural n'est sous l'emprise d'aucun réseau public. Monsieur Patrice TAULOU rappelle la procédure d'aliénation d'un chemin rural : enquête publique préalable et frais à la charge du demandeur.

Le conseil municipal à l'unanimité valide le principe d'aliénation de cette portion de chemin rural, fixe le prix à 5,10 € le m<sup>2</sup> et tous les frais à la charge du demandeur.

## **Régularisation de l'acte administratif de vente de la parcelle 092 C n° 476**

Monsieur Gilles LE ROUX quitte la salle et ne participe pas au vote pour cette délibération.

Monsieur Philippe DUCENE explique au conseil municipal qu'en 2014, la commune de Cendrieux a vendu une parcelle de terrain sis section 092 C n°476 (chemin de Crespiat). Cette vente a été effectuée sous la forme d'un acte administratif.

Malgré des démarches, cet acte administratif n'a jamais été publié auprès des services de la publicité foncière. Il convient aujourd'hui d'y remédier en reprenant la procédure initiale. Un nouvel acte doit être rédigé qui nécessite une délibération du conseil municipal.

Monsieur Philippe DUCENE précise qu'à l'époque, l'enquête publique a eu lieu et que les conditions de l'enquête n'ont pas changé ; le commissaire enquêteur ayant émis un avis favorable. Il ajoute également que l'acheteur a payé le terrain à la commune pour un montant de 1 568,00 € (mille cinq cent soixante-huit euros).

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à recevoir ce nouvel acte administratif pour régulariser la vente de ce terrain.

## **Irrigation : Transfert du foncier, régularisation d'un numéro de parcelles**

Monsieur Gilles LE ROUX et Monsieur Patrice TAULOU ne participent pas au vote pour cette délibération.

Le Maire rappelle au conseil municipal les opérations de transfert du service irrigation à l'ASA de Cendrieux. Une délibération du 8 décembre 2020 "Transfert de l'actif et du passif du budget annexe irrigation à l'ASA de Cendrieux" comportait une erreur sur une parcelle transférée : il avait été écrit un transfert de la parcelle n° 757, section A alors qu'il s'agissait de la parcelle n° 756. Il convient de rectifier cette erreur pour permettre à l'ASA d'intégrer les bonnes parcelles.

Le conseil municipal à l'unanimité valide cette correction.

## **V ECOLE CANTINE GARDERIE**

Madame Carole CHAUMETON donne le chiffre des effectifs scolaires pour les deux écoles : 102 élèves dont 5 de moins de 3 ans.

Elle indique qu'une nouvelle enseignante a été nommée en maternelle à Sainte-Alvère, en remplacement de Madame Laure LESCURE, partie plus près de chez elle à Limeuil, où elle a été mutée.



**Aide aux devoirs : renouvellement de l'opération**  
**Recrutement d'un enseignant dans le cadre des activités périscolaires**

Madame Carole CHAUMETON rappelle la mise en place en 2021-2022 de l'aide aux devoirs pour les élèves du cycle 3 par Monsieur LEFRERE, directeur de l'école de Cendrieux, opération renouvelée pour l'année 2022-2023 et 2023-2024.

Elle précise l'intérêt de cette opération pour les enfants et propose de la reconduire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de renouveler l'aide aux devoirs selon les termes de la délibération du 29/09/2021, en confiant cette mission à un enseignant volontaire dans le cadre des activités périscolaires : durée de l'activité fixée à quatre heures par semaine durant l'année scolaire 2024-2025, à compter du 4 novembre.

**Cantine de Sainte-Alvère**

Madame Marie-Christine BENCHAREL explique le nouveau fonctionnement des cantines avec confection des repas sur place. L'achat des produits se fait localement chez les producteurs bio et épicerie des deux villages. Les menus sont les mêmes pour les deux cantines.

**VI INTERCOMMUNALITE**

Madame Liliane AGRAFEUIL met à disposition des conseillers municipaux le rapport d'activités 2023 du SDE 24.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

**VII INFORMATIONS DIVERSES**

Madame Marie-Christine BENCHAREL informe le conseil municipal :

- que l'entreprise Pizza Florian qui tient un stand à Sainte-Alvère tous les dimanches soirs a changé de propriétaire,
- qu'un nouveau commerce a ouvert à Cendrieux, chemin de Crespiat : pizzas à emporter « Schack le Wolf ».

\*\*\*\*\*

La séance est levée à 22 h 20

Le Maire,

La secrétaire,

Philippe DUCENE

Michèle BALAINE